

04 décembre 2007

N° 58 – 2007

Pour toute information complémentaire, contacter :

Beat W. Werder +33 (0)1 46 98 71 39

Directeur de la Communication

Marco Circelli +33 (0)1 46 98 72 17

Directeur des Relations Investisseurs

Prix de l'Actuariat 2007 : SCOR soutient le développement de la science actuarielle en Europe et annonce le lancement d'un prix suisse en 2008

Chaque année, SCOR récompense les meilleurs projets académiques dans le domaine de la science actuarielle à travers le Prix de l'Actuariat. Ce prix a pour but de promouvoir le futur capital intellectuel actuariel, de développer et d'encourager la recherche dans le domaine de la science actuarielle et gestion des risques. Cette année, les prix décernés en Europe sont dotés d'un montant total d'environ €25 000. Le Prix de l'Actuariat se tient généralement en France, au Royaume-Uni, en Italie et en Allemagne. Il y aura également une cérémonie en Suisse à partir de l'année prochaine.

Le 3 décembre 2007 à Paris, André Levy-Lang, Professeur associé émérite à l'Université Paris-Dauphine et président du Jury, ainsi que Denis Kessler, Président-Directeur Général de SCOR SE, ont remis les prix pour la France. Pierre Théron de l'Institut de Sciences Financière et d'Assurances (ISFA), a reçu un prix pour sa thèse « Mesure et gestion des risques d'assurance : analyse critique des futurs référentiels » et Géraldine Krauth, issu du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), pour son mémoire sur « Provisionnement et corrélation entre branches ».

Le 22 novembre à Milan, le professeur Ricardo Ottaviani (*Università La Sapienza, Rome*), en présence d'Umberto Gavazzi, Directeur Europe, Proche et Moyen-Orient, Afrique de SCOR Global P&C, a remis les Prix pour l'Italie. Brunella Lando (*Università des Sannio, Benvenuto*), a été récompensée pour son étude « Un modèle stochastique pour l'évaluation des provisions de sinistres dans le cadre de Solvency II : Le modèle Mack » (« *Un modello stocastico per il calcolo della riserva sinistri nell'ottica Solvency II: Il modello di Mack* ») ainsi que Isabella Silvestri, (*Università Cattolica del Sacro Cuore, Milan*) pour son travail « L'évaluation des provisions de sinistres dans l'assurance dommages : les modèles actuariels déterministes et stochastiques » (« *La valutazione della riserva sinistri nelle assicurazioni danni: metodi attuariali deterministici e stocastici* »).

Le 21 novembre dernier à Londres, Chris Daykin, directeur du département de l'actuariat du gouvernement britannique, en présence de Denis Kessler, a remis les Prix pour le Royaume-Uni. Jonathan Richardson (*Cass Business School, City University*) a été récompensé pour son travail « L'avenir sous toutes ses formes: l'effet de l'obésité sur les taux de mortalité au Royaume-Uni » (« *The shape of things to come: the effect of obesity* »).

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00

Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09

www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357

Siret 562 033 357 00020

Société Européenne au Capital

de 1 439 335 470,20 Euros

on mortality rates in the UK ») et George Aristides (Cass Business School, City University), a remporté le Prix pour son étude intitulée « La modélisation de la fonction d'utilité dans l'incertitude : vers d'autres alternatives » (« Modelling utility under uncertainty : further along the alternative path »).

Des jurys composés de membres de l'enseignement supérieur et de professionnels de l'assurance, de la réassurance ou de la finance, récompensent chaque année des travaux présentant une excellente maîtrise des concepts actuariels, des instruments quantitatifs d'analyse et portant sur des sujets ayant des applications potentielles dans les métiers de la gestion du risque.

Ces prix confirment l'importance que le groupe SCOR accorde au développement de la science actuarielle en Europe depuis 16 ans. De part son approche unique et paneuropéenne en faveur du développement des connaissances en sciences actuarielles, SCOR joue un rôle important dans la promotion des jeunes talents clés, au bénéfice de l'assurance et de la réassurance.

*
* *

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro D.07-0294 (tel que mis à jour par la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183, le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR et le prospectus d'admission de SCOR visé par l'AMF le 10 avril 2007 sous le numéro 07-0115, tel que mis à jour par la première note complémentaire visée par l'AMF le 23 avril 2007 sous le numéro 07-0131 et la seconde note complémentaire visée par l'AMF le 12 juin 2007 sous le numéro 07-183 décrit un certain nombre de risques et d'incertitudes importants relatifs à l'Offre et le rapprochement avec Converium.

SCOR SE

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Européenne au Capital
de 1 439 335 470,20 Euros